



DECISION N° 93-2026

portant validation de l'offre Edition Plus du logiciel Cart@DS avec la société Nexpublica

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Nexpublica pour concernant le logiciel Cart@DS ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Nexpublica pour la mise en place de l'édition Plus du logiciel Cart@DS pour un montant de 11 816 € HT par an.

signé électroniquement le 13/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

